

**REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DU 4 AVRIL 2016**

Date de convocation : 24 mars 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10      en présence : 8      votants : 10

**L'an 2016, le 4 avril à 20 H 30**

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire.**

Etaient présents : **PAGANI** Damien, **GARDIENNET** Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André,  
**CUISANCE** François, **GOUHENANT** Marie-Thérèse, **PETIET** Frédéric  
**VARLET** Christelle,

Absent excusé : **MARTIN** David procuration donnée à **CUISANCE** François  
**CRICUI** Pierre procuration donnée à **GAUTHIER** Monique

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

**Objet : Vote des comptes de gestion « Commune , Assainissement , CCAS »**  
**(20160404D001C)**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**APPROUVE** les comptes de gestion commune, assainissement et CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Objet : Adoption des comptes administratifs « Commune et Assainissement »**  
**(20160404D002C)**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs 2015 présentés

Elle propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour.

Monsieur Damien PAGANI est désigné à l'unanimité.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le Président de séance présente les comptes administratifs commune et assainissement 2015.

**Commune :**

Section de fonctionnement :

Recettes: 172 145.50 €

Dépenses : 150 503.04 €

Report de fonctionnement 2014: 97 245.58 €

Excédent d'exploitation reporté : 98 259.00 €

Section d'investissement

Recettes: 80 416.10 €

Dépenses : 137 481.69 €

Report d'investissement 2014 : 36 437.11 €

Déficit d'investissement reporté : -20 629 €

**Assainissement :**

Section d'exploitation :  
Recettes: 55 199.83 €  
Dépenses : 53 641.62 €  
Report d'exploitation 2014 : 10 075.18€  
Excédent d'exploitation reporté : 1 682.00 €  
€

Section d'investissement  
Recettes: 30 996.07 €  
Dépenses : 29 980.17 €  
Report d'investissement 2014 : -10 967.07 €  
Déficit d'investissement reporté : - 9 952.00

Le Président de séance précise que les comptes administratifs commune et assainissement tels que présentés sont conformes dans ses écritures aux comptes de gestion établis par le trésorier  
Le Président de séance soumet au vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs commune et assainissement ;

**Objet : Vote du budget primitif « Commune »2016 (20160404D005C)**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif communal 2016 :

En dépenses d'investissement : 122 670 €  
En recettes d'investissement : 122 670 €

En dépenses de fonctionnement : 223 949 €  
En recettes de fonctionnement : 257 053. €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif communal 2016

**Objet : Vote du budget primitif « Assainissement »2016 (20160404D006C)**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif service assainissement 2016 avec :

En dépenses d'investissement : 49 988 €  
En recettes d'investissement : 49 988 €

En dépenses d'exploitation : 64 026 €  
En recettes d'exploitation : 64 026 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif service assainissement 2016

**OBJET : Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (20160404D007C)**

Le Maire présente à son Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2016 les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.19 % sur une base de 346 400 euros
- Foncier bâti : 11.11 % sur une base de 193 700 euros
- Foncier non bâti : 40.94 % sur une base de 8 400 euros

**Objet : Convention carburant (20160404D008C)**

Le Maire présente à son Conseil Municipal la convention et le contrat d'adhésion de client professionnel « carburant pro » proposé par Intermarché pour la fourniture et le paiement du carburant  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la convention et le contrat « carburant pro » Intermarché
- **Autorise** le maire à signer tous documents s'y rapportant

**Objet : Désignation d'un référent PLUI (20160404D009)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Madame GARDIENNET Corinne référente de la Commune de VALLEROIS-LORIOZ pour siéger au comité de pilotage intercommunal du PLUI.

GAUTHIER Monique	PAGANI Damien	GARDIENNET Corinne	CHOPARD-LEONARD André
CRICQUI Pierre	CUISANCE François	GOUHENANT Marie-Thérèse	MARTIN David
PETIET Frédéric	VARLET Christelle		